

L'ouverture du marché du gaz naturel aux clients particuliers

Le 1^{er} juillet 2007, le marché français du gaz naturel, comme celui de l'électricité, s'est ouvert à la concurrence pour les clients particuliers. Cela signifie que vous pouvez choisir librement le fournisseur à qui vous achetez votre gaz naturel.

Quel que soit le fournisseur choisi, un gestionnaire de réseau unique assure la distribution du gaz naturel jusqu'à votre domicile. Dans votre commune, GrDF, distributeur de gaz naturel, effectue cette mission pour tous les fournisseurs et leurs clients.

Dans votre commune, GrDF est le gestionnaire du réseau de distribution :

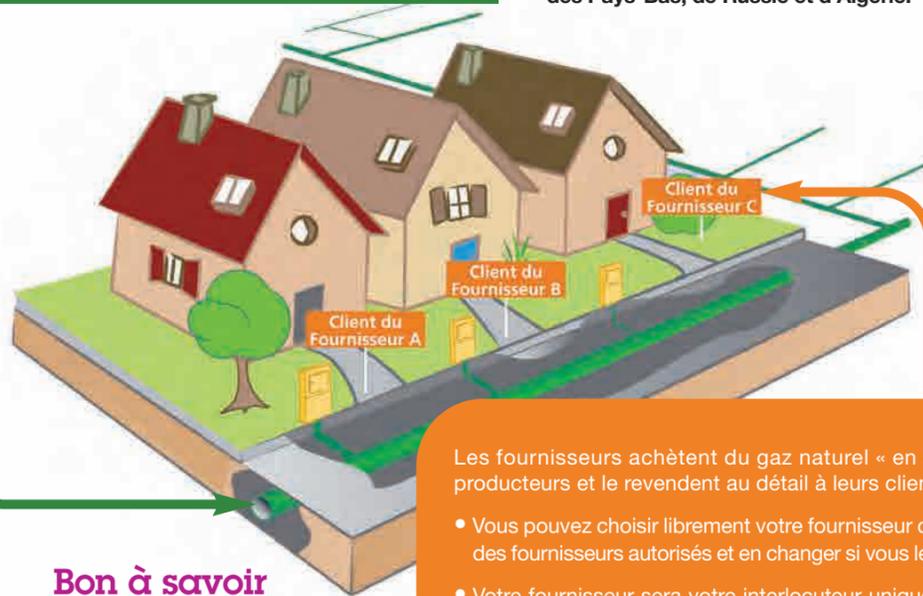
- Il distribue le gaz naturel dans ses canalisations jusqu'à votre domicile, quel que soit le fournisseur que vous choisissiez.
- Il entretient ce réseau, pour garantir la qualité et la continuité du gaz naturel qui vous est livré.
- Il assure les services d'intervention et de dépannage gaz pour tous les clients.
- Il réalise d'autres prestations techniques, comme le raccordement des nouveaux clients, l'entretien et la relève des compteurs.

Le distributeur est responsable des canalisations de gaz naturel.

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), est une autorité administrative indépendante, chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France. Elle informe les consommateurs sur leurs démarches et leurs droits sur www.energie-info.fr

D'où vient le gaz naturel ?

Les producteurs exploitent des gisements souterrains de gaz naturel. Le gaz qui en est extrait est transporté par gazoduc ou bateau « méthanier » jusqu'aux pays consommateurs. La France importe son gaz naturel principalement de Norvège, des Pays-Bas, de Russie et d'Algérie.



Bon à savoir
Quel que soit le fournisseur choisi, la qualité du gaz naturel est identique.

Les fournisseurs achètent du gaz naturel « en gros » aux producteurs et le revendent au détail à leurs clients.

- Vous pouvez choisir librement votre fournisseur dans la liste des fournisseurs autorisés et en changer si vous le souhaitez.
- Votre fournisseur sera votre interlocuteur unique pour tout ce qui concerne le contrat, le prix de l'énergie, la facture...

Cf. page précédente : « Comment choisir un fournisseur de gaz naturel ? ».

Les fournisseurs sont responsables de la vente au détail.

GrDF - 6, rue Condorcet - 75009 Paris - Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 € - RCS PARIS 444 786 511 - Réf. Boutique 2RDF2107 - Janvier 2012
 Crédits photos : © L'Espace Photo / Alexis Chésalère - Franck Dunouau / Gaya - Réalisation - Zéj.fr - 01 60 70 14 03



Un **accompagnement**
 tout au long de
mon projet gaz naturel

Contactez GrDF au :

N° Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXÉ

Des questions sur le gaz naturel ?

les conseillers me renseignent et me guident :

- sur le gaz naturel et ses utilisations,
- sur la gamme des solutions au gaz naturel : les différents types de chaudières et émetteurs, le plancher chauffant, les équipements solaire-gaz...
- sur l'ouverture du marché du gaz naturel et sur ce qui change pour moi.

Et le suivi de mes travaux de raccordement ?

À tout moment, les conseillers peuvent m'informer sur le déroulement et le suivi des travaux de mon raccordement au réseau de distribution de gaz naturel.

Accordons nos projets



GrDF - 6, rue Condorcet - 75009 Paris
 Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 €
 RCS PARIS 444 786 511

www.grdf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Mon raccordement au réseau de gaz naturel



Ce que fait GrDF (Gaz réseau Distribution France), distributeur de gaz naturel

1

- GrDF m'envoie son offre de raccordement (devis) en double exemplaire. Ce document précise les prix et les conditions de réalisation de mon raccordement au réseau de distribution de gaz naturel. Il comporte une référence client, utile tout au long de mes démarches.



3

- À réception de mon paiement, GrDF m'informe sur le déroulement des travaux de raccordement.

5

- GrDF réalise les travaux de raccordement et m'informe, par courrier, lorsqu'ils sont achevés.



Ce que je dois faire

2

- Je choisis un installateur pour réaliser les travaux à l'intérieur de mon logement.
- J'envoie (dans l'enveloppe T) un exemplaire signé de l'offre de raccordement et un chèque du montant de l'acompte des travaux.

4

- Je choisis mon fournisseur de gaz naturel et le contacte en précisant ma référence. Je signe...

6

- Je paie le solde des travaux de raccordement. À la fin des travaux, je précise à mon fournisseur, dès que possible et a minima 5 jours avant, la date souhaitée de mise en service de mon installation.

7

- Je remets au technicien qui vient réaliser la mise en service, le certificat de conformité de mon installation intérieure, qui m'a été fourni par mon installateur.

Vous souhaitez que les mises en service électricité et gaz soient réalisées en même temps ?

C'est possible ! Précisez-le bien à vos fournisseurs d'électricité et de gaz naturel.

Le rôle de votre installateur

Il installe la chaudière que vous avez choisie, pose les radiateurs et relie cette installation au coffret de comptage situé en limite de propriété. Il effectue les essais et s'assure que tout fonctionne correctement. Il peut également assurer l'entretien de vos appareils.

Nous vous conseillons de faire appel à un Professionnel du Gaz. Retrouvez les coordonnées des Professionnels du Gaz proches de chez vous sur le site : www.lesprofessionnelsdugaz.com



Comment choisir un fournisseur de gaz naturel ?

Avant d'utiliser le gaz naturel, vous devez signer un contrat avec un fournisseur de gaz naturel. C'est lui seul qui peut demander la mise en service d'une installation.

Une fois que votre installation fonctionne au gaz naturel, votre fournisseur est votre interlocuteur unique pour tout ce qui concerne le contrat, le prix de l'énergie, la facture...

Qui sont les fournisseurs ?

Ce sont des sociétés autorisées par le Ministère en charge de l'énergie, à vendre du gaz naturel. Vous pouvez les contacter par téléphone ou sur Internet, afin qu'ils vous présentent leurs offres : prix (abonnement et prix du gaz naturel), durée du contrat, modalités de facturation et de résiliation...

Vous trouverez également des informations sur www.energie-info.fr ou par téléphone au 0 810 112 212 (prix d'un appel local).

Est-il possible de changer de fournisseur ?

Oui, depuis le 1er juillet 2007. Il suffit pour cela de signer un contrat avec un nouveau fournisseur, qui accomplira pour vous les formalités nécessaires, et notamment la résiliation de l'ancien contrat. Le changement sera effectif au plus tôt 3 semaines après ces démarches.

Bon à savoir :

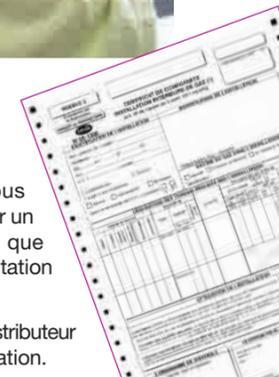
Quel que soit le fournisseur choisi, la qualité du gaz naturel est identique.

Cette liste est issue de la liste des fournisseurs nationaux pour les clients particuliers, disponible sur www.energie-info.fr (Edition du 17/01/2012). La liste des fournisseurs nationaux recense les fournisseurs qui ont souhaité s'inscrire dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal du site www.energie-info.fr et qui proposent des offres dans au moins 90 % des communes raccordées de France métropolitaine (hors Corse). Elle n'a pas de valeur d'autorisation ou de déclaration. Les données figurant sur cette liste sont susceptibles d'évolution. Tout client souhaitant disposer d'une version actualisée de cette liste pourra consulter le site Internet de GrDF : www.grdf.fr. Pour connaître précisément la liste des fournisseurs proposant des offres dans votre commune, rendez-vous sur le site www.energie-info.fr/pro, pour effectuer une recherche de fournisseurs par code postal.

Le certificat de conformité

À la fin des travaux, votre installateur vous remettra un certificat de conformité, visé par un organisme de contrôle agréé, qui atteste que votre installation est conforme à la réglementation en vigueur et fonctionne en toute sécurité.

Gardez ce document, il devra être fourni au distributeur au moment de la mise en service de l'installation.



Les fournisseurs de gaz naturel pour les clients particuliers

| | |
|--|--|
| | Altergaz Tél. : 0800 1000 48 (appel gratuit depuis une ligne fixe) Fax : 01 73 29 44 44 Courriel : info-particuliers@altergaz.fr Site internet : www.altergaz.fr Adresse postale : Service commercial Libre réponse 30570 - 89019 Auxerre CEDEX |
| | Antargaz Tél. : 0805 509 509 (appel gratuit depuis une ligne fixe) Courriel : servicecommercial@antargaz.fr Site internet : www.antargaznaturel.fr Adresse postale : Les Renardières 3 pl. de Saverne - 92901 Paris La Défense Cedex |
| | Direct Energie Tél. : 30 99 (appel gratuit depuis une ligne fixe) Courriel : contact@direct-energie.com Site internet : www.direct-energie.com Adresse postale : TSA 21519 - 75901 Paris Cedex 15 |
| | Bleu Ciel d'EDF Tél. : 09 69 32 15 15 (prix d'un appel non surtaxé) Courriel : masterecfcom@edf.fr Site internet : www.edf-bleucielfr *hors surcoût éventuel lié à votre opérateur téléphonique |
| | Énerest Tél. : 03 88 75 20 20 Courriel : ccontact@enerest.fr Site internet : www.enerest.fr Adresse postale : 1 rue des Bonnes Gens 67083 Strasbourg |
| | Gaz de France Dolce Vita Tél. : 09 69 324 324 (prix d'un appel non surtaxé) Site internet : www.dolcevita.gazdefrance.fr Adresse postale : Service client DolceVita TSA 40808 - 22308 Lannion CEDEX *hors surcoût éventuel lié à votre opérateur téléphonique |
| | Poweo Tél. : 30 20 (appel gratuit depuis une ligne fixe) Courriel : serviceclient@poweo.com Site internet : www.poweo.com Adresse postale : Service Clients Particuliers TSA 34173 - 77217 Avon CEDEX |
| | Lampiris Tél. : 0800 941 931 (appel gratuit depuis une ligne fixe) Courriel : souscription@lampiris.fr Site internet : www.lampiris.fr Adresse postale : Lampiris Service Clientèle Pro CS 10006 - 75379 Paris CEDEX 08 |